Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande de certificat d'urbanisme

A rticle L. 410-1 et R. 410-1 à R. 410-24 du Code de l'urbanisme.

Ce qu'est un certificat d'urbanisme

A. Objet

Il est prévu de délivrer deux types de certificat d'urbanisme.

Le premier permet à toute personne physique ou morale de connaître les règles d'urbanisme applicables :

- à un terrain donné (à l'exclusion du certificat d'urbanisme),
- à une opération projetée sur un terrain (à l'exclusion de l'opération projetée),
- à l'exigibilité du versement pour sous-densité,
- à l'existence d'un droit de préemption urbain (article L. 410-1 alinéa 1 et R. 410-12 du Code de l'urbanisme).

Le second indique en outre :

- les servitudes d'utilité publique affectant le terrain,
- le droit de préemption urbain, le périmètre d'une opération d'intérêt national (article L. 410-1 alinéa 2 du Code de l'urbanisme).

S'il est demandé un renseignement relatif à la desserte par les voies et réseaux d'un terrain, il doit être fait mention de l'existence ou non d'un droit d'exclusivité d'un concessionnaire (article R. 410-14 alinéa 2 du Code de l'urbanisme), ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Si le terrain est situé dans le périmètre d'un site classé, ce certificat d'urbanisme indique que la délivrance d'un permis de démolir est soumise à l'avis préalable de l'architecte des bâtiments de France (article R. 410-15 du Code de l'urbanisme).

B. Validité

Au moins trois mois avant l'expiration du délai de validité, le titulaire du certificat d'urbanisme peut présenter une demande de prorogation du certificat d'urbanisme (article R. 410-9 du Code de l'urbanisme).

Si aucun élément nouveau n'est intervenu, le maire prorogera le certificat d'urbanisme pour une durée d'un an (article R. 410-9 du Code de l'urbanisme).

La durée de validité du certificat d'urbanisme est d'un an. Cependant, lorsque le certificat d'urbanisme est affecté par un sursis à statuer, son délai de validité est porté à 18 mois (article R. 410-14 alinéa 4 du Code de l'urbanisme).

C. Prorogation éventuelle

Le certificat d'urbanisme peut être prorogé, à la demande du bénéficiaire, pour une durée d'un an, si les règles d'urbanisme applicables n'ont pas changé.

Pour obtenir cette prorogation, il faut déposer une **demande de prorogation**.

Vous devez adresser **deux exemplaires** de cette demande, **par pli recommandé avec accusé de réception**, ou **dépôt en mairie contre décharge**, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Vous devez le faire **au moins 2 mois** avant l'échéance du délai de validité du certificat d'urbanisme.

Demande de certificat d'urbanisme

Notice descriptive de l'opération projetée
Pour un certificat d'urbanisme demandé en vue de savoir si l'opération projetée est réalisable

1. État des constructions et installations

		de [illegible]	S[illegible] face [illegible] - [illegible] b[illegible]e (S.H.O.B) (1)	S[illegible] face [illegible] - [illegible] [illegible]e (S.H.O.N) (1)
[illegible]	[illegible]			
[illegible]	de [illegible]			
[illegible]	[illegible]			
[illegible] (2)				

(1) A[illegible] R. 112-2 d[illegible] C[illegible] de de [illegible] : La [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] b[illegible] [illegible] d' [illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] de [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d' [illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] face [illegible] [illegible] b[illegible] [illegible] de ce [illegible] c[illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] ded c[illegible] : a) De [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] de c[illegible] b[illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] [illegible] ' ab[illegible] [illegible] de ac[illegible] [illegible] a [illegible] [illegible] [illegible] fe[illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] d[illegible] [illegible] c[illegible] [illegible] a ; b) De [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] de ba[illegible] [illegible] gga[illegible] a[illegible] [illegible] de [illegible] face [illegible] [illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] -de-c a[illegible] [illegible] ee ; c) De [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] [illegible] [illegible] de ba[illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] de ba[illegible] [illegible] a[illegible] age [illegible] [illegible] d[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ; d) Da[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ag[illegible] c[illegible] [illegible] de [illegible] face de [illegible] a[illegible] c[illegible] de [illegible] [illegible] de [illegible] d[illegible] [illegible] de [illegible] ca[illegible] de [illegible] [illegible] a ab[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] a[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [